

**Campagne 2019 de collecte de pneus de couverture de silo   
Modalités pratiques**

De nombreux agriculteurs possèdent des stocks de pneus usés qu'ils ont utilisés pour la couverture de silos, dont ils n'ont plus l'utilité et dont il est difficile de se défaire. Ces pneus sont parfois stockés dans des conditions non adaptées et génératrices d'effets néfastes sur l'environnement.

**BEP Environnement** (Intercommunale de gestion des déchets ménagers en Province de Namur) leur propose de participer à la campagne de collecte des pneus de silos qui se tiendra du **14 octobre au 29 novembre 2019**.

Cette campagne, qui n’est malheureusement plus cofinancée par RECYTYRE, permettra aux agriculteurs de se défaire de leurs pneus usés de manière légale. Ce service est réservé uniquement aux **pneus « déjantés »** **de tourisme (voitures), vidés de tout corps étrangers tels que ferrailles, terre, gravier, ciment, …**

4 sites sur la Province de Namur seront accessibles aux agriculteurs pour déposer leurs pneus :

**Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe**

Adresse du site : Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe

Heures d’ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30

**Centre de Transfert de Ciney - Biron**

Adresse du site : Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)

Heures d’ouverture : du lundi au vendredi, de 07:15 à 15:30

**Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée**

Adresse du site : Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)

Heures d’ouverture : du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30

**Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin**

Adresse du site : Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)

Heures d’ouverture : le lundi, de 13:00 à 15:30

du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30

**Qui peut bénéficier de cette action?**

Les exploitations agricoles implantées dans une des communes affiliées à BEP Environnement.

**A quel prix ?**

Le montant à prendre en charge par l’agriculteur est de **235,50 €/tonne TVAC ou 1,77 €/pneu TVAC**.

**La procédure**

Vous avez des pneus de silo dont vous désirez vous défaire.

Vous êtes en possession du **formulaire de participation**, retournez-le dûment complété à :

* **BEP Environnement**, Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe ;
* ou à Madame Catherine Saintenoy par fax 081/718.250 ou par mail [csi@bep.be](mailto:csi@bep.be)

Vous n’êtes pas en possession du **formulaire de participation**, demandé le à Madame Catherine Saintenoy (tél : 081/718.211 - fax 081/718.250 - mail [csi@bep.be](mailto:csi@bep.be)) et retournez-le tel que précisé ci-dessus.

Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous pour prendre RDV et vous donnera les instructions pour le déversement de vos pneus sur un de nos sites d’exploitation.

Le paiement sera effectué au comptant ou **par** **carte** (ce dernier mode de paiement sera privilégié) au pont pesée, avec facturation post-paiement.

***Pour une bonne organisation des apports, les inscriptions seront clôturées le vendredi 22 novembre 2019.***